

Bulletin de santé du végétal Inter-régional

Lin Oléagineux du 05/06 au 11/06/2013



LIN OLEAGINEUX

CONTEXTE D'OBSERVATIONS

Peu de parcelles de lin oléagineux d'hiver ont été observées cette semaine. Ces observations ne permettent pas de réaliser une analyse fine de la situation sanitaire.

STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS SANITAIRES DES CULTURES

Lin oléagineux d'hiver : Les parcelles sont actuellement en phase de remplissage des graines. Dans les parcelles les plus avancées, les capsules commencent à virer doucement au jaune. Des symptômes de Septoriose (*Septoria lini*) continuent d'être observés, ainsi que plus sporadiquement des symptômes de *Botrytis cinerea*.

Lin oléagineux de printemps : Les parcelles de lin de printemps continuent leur croissance et atteignent voire dépassent le stade D2 (= 20 cm). La situation sanitaire est plutôt saine à ce stade. Le risque altise est largement dépassé. Cependant l'arrivée des thrips dans les parcelles reste à surveiller.

LIN OLEAGINEUX D'HIVER

Compte tenu de l'état d'avancement des cultures du réseau, cette analyse est la dernière analyse régulière hebdomadaire de cette campagne en lin oléagineux d'hiver 2013. **Un bilan de fin de campagne sera publié le moment venu.**

Nouvelle campagne 2013 - 2014 : la première analyse de risque est prévue fin septembre en fonction de l'avancement des semis des parcelles de lin oléagineux d'hiver.

Bulletin rédigé par le CETIOM à partir des observations réalisées cette semaine par : CA 36, CA 41, CETIOM, COP MATHA.

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

